

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 20 juin 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S :

- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
- Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA (teams)
- Madame Josiane Beaucage
- Madame Danielle Beaumont
- Monsieur Guy Lajoie
- Madame Chantal Laliberté
- Madame Jade Lizotte
- Madame Tam Mach
- Madame Réleine Morin
- Monsieur Michel Milot
- Madame Anne-Marie Noël
- Madame Sylvie Poirier
- Madame Jade Shanker
- Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE :

- Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
- Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
- Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
- Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉES :

- Monsieur Alain Camaraire – directeur de Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et des communications
- Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
- Madame Elizabeth Mc Donough – directrice du Service des ressources matérielles (teams)
- Madame Chantal Noël – directrice du Service des ressources financières
- Madame Taïga Waelput-Lavallée – directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; tous les membres en poste étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 37.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2023-06-20-CA-01](#)

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 23 mai 2023 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2023-06-20-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 23 mai 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Correspondance**

Aucune correspondance n'est déposée.

Toutefois, madame Huberdeau informe les membres du CA que le CSSDHR a reçu du ministère de l'Éducation l'autorisation de construire une nouvelle école primaire de 22 classes à Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Jacques.

5. **Période de questions du public**

En suivi à des interventions effectuées auprès du conseil des commissaires ou du CA, monsieur Gislain Tardif, parent, demande où en sont les démarches quant à l'adaptation



des formulaires du CSSDHR afin que ces derniers incluent les différents types de familles.

Dans un deuxième temps, monsieur Tardif, à titre de vice-président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, mentionne que dans le cadre des consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSDHR, le Syndicat aurait souhaité un retour sur les commentaires reçus avant son approbation par le CA.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1 Vitrine sur les écoles et les centres

Mesdames Alexandra Bourgeois et Mélissande Beauregard, élèves au Centre d'éducation des adultes La Relance, présentent leur parcours scolaire. Avec de la persévérance, elles ont obtenu leur diplôme d'études secondaire (DES) et poursuivront au cégep l'an prochain.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost a une pensée toute spéciale pour les élèves qui participeront à leur bal de finissants ces jours-ci et souligne leur diplomation.

Il souligne également l'engagement de tous les membres du conseil d'administration et remercie tout particulièrement les membres dont le mandat prendra fin le 30 juin prochain, soit mesdames Josiane Beaucage, Chantal Laliberté, Réleine Morin, Marie-Claude St-Onge ainsi que monsieur Michel Milot.

Il remercie également les membres de la direction générale ainsi que les directions de services pour le travail réalisé au cours de la dernière année.

Il souhaite de bonnes vacances à tous!

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 23 mai 2023 ainsi que le tableau de mouvement de personnel-cadre.

9. Points de décision

9.1 Approbation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 (document et document séance tenante)

[Résolution 2023-06-20-CA-03](#)

Considérant que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite;

Considérant que le plan d'engagement vers la réussite doit être cohérent avec les enjeux, orientations, objectifs et les indicateurs du plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que le plan d'engagement vers la réussite doit également répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2 quant à des orientations, des objectifs ou des cibles que peut déterminer le ministre et devant être pris en compte dans l'élaboration dudit plan;

Considérant le contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, notamment les besoins des écoles et des centres, les principaux enjeux auxquels le Centre de services scolaire est confronté ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu;

Considérant les travaux effectués par le comité d'engagement pour la réussite des élèves et que le comité a notamment pour fonction d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite conformément à l'article 209.1;

Considérant les consultations menées à l'égard du projet du PEVR auprès des instances concernées, conformément à l'article 193.8 de la LIP;

Considérant que la période du nouveau *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) sera de juillet 2023 à juin 2027;

Considérant le plan d'engagement vers la réussite proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'approuver le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et d'autoriser la directrice générale à le transmettre au ministre de l'Éducation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.2. Projets à caractère physique (travaux de construction) pour l'année scolaire 2023-2024 (documents)

[Résolution 2023-06-20-CA-04](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation finance annuellement les travaux de rénovation et réfection des établissements des centres de services scolaires;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit recevoir pour l'année 2023-2024 les montants suivants pour le maintien d'actif de son parc immobilier;

- 20 284 287 \$ dans le cadre de la mesure 50621.
- 8 106 299 \$ dans le cadre de la mesure 50622.

Considérant les études et les analyses réalisées par le Service des ressources matérielles afin de prioriser les travaux de maintien d'actifs du parc immobilier du Centre de services scolaire des Hautes Rivières;

Considérant que l'article 200 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique (travaux de construction);

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration approuve la liste des travaux à caractère physique (travaux de construction) déposée par le Service des ressources matérielles dans le cadre des mesures de Maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Adoption du plan d'effectifs soutien - adaptation scolaire (document séance tenante)

[Résolution 2023-06-20-CA-05](#)

Considérant le dépôt du processus d'élaboration des plans d'effectifs au comité des ressources humaines du conseil d'administration, le 9 mai 2023;

Considérant la recommandation émise par le comité de répartition des ressources, lors de leur rencontre tenue le 7 juin 2023;

Considérant la recommandation émise par le comité consultatif de gestion, lors de leur rencontre tenue le 14 juin 2023;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors du comité plénier du 20 juin 2023;

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2023-2024 avec les modifications suivantes, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue le 12 juin 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur le plan d'action relatif au mandat de *l'Enseignement à distance durant la pandémie COVID-19*, les prévisions et les règles budgétaires 2023-2024 ainsi que les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR).

9.4.1. Adoption des prévisions budgétaires 2023-2024 (documents séance tenante)

[Résolution 2023-06-20-CA-06](#)

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 010 018 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 à l'exclusion de la valeur comptable nette des terrains;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 18 077 757 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 458 754 \$;
- un nombre de 57 505 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- un taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024;

Considérant la présentation des prévisions budgétaires au comité de vérification le 12 juin 2023 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la confirmation de la directrice du Service des ressources financières, à l'effet que la documentation résumée présentée reflète fidèlement l'information financière au BUDGET 2023-2024 format TRAFICS qui sera transmis au ministre de l'Éducation;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que, sous réserve de l'adoption des Règles budgétaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 par le Conseil du trésor, le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 305 965 897 \$ et des dépenses de 306 975 915 \$ soit adopté et transmis au ministre.

Que la directrice du Service des ressources financières soit mandatée à assurer le suivi pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.2. Adoption des règles budgétaires 2023-2024 (RFP 03 – PR 01) (documents)

[Résolution 2023-06-20-CA-07](#)

Considérant l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, répartition qui doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la présentation du projet de Règles budgétaires 2023-2024 au comité de vérification le 12 juin 2023 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources;
Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Relaine Morin :

D'adopter les Règles budgétaires 2023-2024 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Cession de contrat de transport - autobus et minibus (document)

[Résolution 2023-06-20-CA-08](#)

Considérant que le 14 septembre 2022, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a octroyé à *Autobus Mont-St-Grégoire (1997)* un contrat de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 relativement au service de 14 autobus et minibus, au montant de 1 019 032,79 \$;

Considérant que *Autobus Mont-St-Grégoire (1997)* souhaite céder son contrat à *Autobus St-Alexandre inc.* lequel devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat;

Considérant que l'article 44 du contrat intervenu, prévoit que *Autobus Mont-St-Grégoire (1997)* doit préalablement obtenir par écrit, l'autorisation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 94 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR prévoit que le conseil d'administration doit approuver les ventes et les transferts de contrats de transport scolaire dont la valeur est de 1 000 000\$ et plus;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières autorise le transfert du contrat de transport 2022-2028 – autobus et minibus de *Autobus Mont-St-Grégoire (1997)* en faveur de *Autobus St-Alexandre inc.* qui devra respecter l'ensemble des obligations contenues audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Ratification cession de terrain - Ministère des Transports (document)

[Résolution 2023-06-20-CA-09](#)

Considérant que le 14 novembre 2017, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a, aux termes de la résolution HR 17.11.14-014, autorisé la Commission scolaire à céder au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une partie du lot 90 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin de la circonscription foncière de Saint-Jean, de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la reconstruction du pont situé sur la 67^e Avenue;

Considérant qu'aux termes de la même résolution, le conseil des commissaires avait mandaté spécifiquement madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Éric Blackburn, directeur général à signer les documents requis, selon les termes et conditions déjà convenus entre les parties;

Considérant que le ministère des Transports requière une nouvelle résolution afin de mandater un représentant à signer les documents requis, et ce, afin de conclure la transaction entre le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et le ministère des Transports;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'autoriser la directrice générale ou le directeur général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières à signer les documents requis pour donner plein effet au mandat donné par le conseil des commissaires le 14 novembre 2017, aux termes de la résolution HR 17.11.14-014, selon les termes et conditions déjà convenus entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Comité de révision de décision

[Résolution 2023-06-20-CA-10](#)

Considérant la décision prise à l'égard d'une admission d'un élève à un programme particulier d'une école secondaire pour l'année scolaire 2023-2024;

Considérant la demande de révision de décision présentée par les parents de l'élève concerné, dans le cadre des articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations et les arguments exprimés par les parents lors du comité de révision de décision tenu le 19 juin 2023;

Considérant les observations et les arguments exprimés par les membres de la direction de l'école concernée lors dudit comité de révision de décision;

Considérant l'information additionnelle requise par les membres du comité de révision de décision auprès de la direction de l'école et présentée à ces derniers le 20 juin 2023;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil d'administration lors du comité plénier qui a précédé la présente séance;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le conseil d'administration confirme la décision prise à l'égard de ne pas admettre l'élève concerné au programme particulier de l'école secondaire en question pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 6 juin 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur l'évaluation du conseil d'administration, le bilan 2022-2023 des comités statutaires et autres comités du conseil d'administration, la proposition des mandats et règles de fonctionnement 2023-2024 des comités statutaires du conseil d'administration et la planification annuelle du conseil d'administration pour 2023-2024.

11. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Marie-Claude St-Onge rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 25 mai 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur le suivi du plan d'action du Service de transport scolaire, le renouvellement des contrats des véhicules de type berline, la révision de la *Politique relative au transport scolaire*, la présentation du budget 2023-2024, les communications 2023-2024, le taux d'indexation et le calendrier des rencontres 2023-2024.

12. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mai 2023.

13. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mai 2023.

14. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mai 2023.

15. Varia

Aucun point n'est ajouté.

16. Levée de la séance

[Résolution 2023-06-20-CA-11](#)

Il est proposé par madame Réline Morin :

Que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Huis clos – Évaluation de la séance

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général